

faire des délégués !!! Il va plus loin, et affirme que c'est M. Alfred Reboix qui l'a fait filer par la police à Paris !!!

Cela tourne en grotesque. M. Alfred Reboix se frotte alors avec le frère Emétre, MM. Pennel-Wattinne et Béghin-Bonnave.

Les Roubaisiens ont ce matin, avec un profond sentiment de stupefaction — auquel a bientôt fait place un invincible sentiment d'indignation — la liste des délégués aux obsèques de M. Gambetta.

MM. Filpo et Delebois repartent pour Paris, afin de représenter la ville de Roubaix, ou plutôt la majorité du Conseil municipal.

C'est un défi à l'opinion publique ! c'est un scandale !

Nous ne savons, quant à nous, qui est le plus coupable, ou de la majorité du Conseil qui connaît tous les scandales de Paris, ou de ces deux Messieurs, qui acceptent une déléguation qui leur est humainement — j'allais dire honnêtement — impossible d'accepter.

Le Conseil municipal connaît les faits, il sait aussi bien que nous, que M. Filpo — dans un état de surexcitation dont il ne nous plait pas de rechercher la cause — a bousculé un passant sur un trottoir; qu'un scandale s'est produit alors; que les agents de l'autorité ont dû amener M. Filpo au poste, et que là, il a été fouillé — mesure radicale et exceptionnelle qui démontre la gravité des actes qui ont déterminé son arrestation.

Le Conseil municipal sait également que M. Delebois a suivi M. Filpo au poste, qu'il y a interrogé les agents, et qu'il a appliqué à l'un d'eux un formidable coup de poing !

Le Conseil municipal sait que la justice a suspendu le cours de sa répression devant la qualité de MM. Filpo et Delebois, et sous la pression d'influences extérieures et puissantes qu'on a mises en œuvre de toutes parts.

Quant au pauvre diable menace un agent, on lui applique un mois de prison; quand deux conseillers municipaux franc-maçons et radicaux — en état de surexcitation — frappent et injurient en public des agents, les magistrats du Parquet de Paris laissent échapper de leurs mains le glaive de la loi.

Mais ce qu'ignore le Conseil municipal, c'est que si la justice a été paralysée au profit de MM. Delebois et Filpo, M. le Garde des Sceaux pourrait bien être sommé devant la Chambre et le Sénat d'expliquer cette violation de la loi.

Vingt fois depuis un mois, M. le Maire de Roubaix a été mis en demeure de publier les documents officiels dont il est détenteur, et il a gardé le silence.

Ce silence c'était la condamnation de MM. Filpo et Delebois; condamnation qui s'est aggravée, hier encore, par l'attitude de la majorité du Conseil, et de M. Delebois, lui-même.

Hier, vous avez été prié, M. le président Filpo, par M. Alfred R. — agissant en sa qualité de conseiller municipal, c'est-à-dire dans la plénitude de son droit et de son devoir — de donner connaissance au Conseil du procès-verbal dressé par la police du 2e arrondissement, et de la lettre écrite à M. le Maire de Roubaix, par M. le Préfet de police.

Vous avez répondu maladroitement en levant la séance. Vous avez ainsi virtuellement avoué votre culpabilité.

La question vous était posée, remarquez-le bien, après que la majorité du Conseil, avait de nouveau élu MM. Delebois et Filpo, donnant ainsi la mesure de sa mauvaise foi, de son manque absolu de dignité.

Vous n'avez qu'un moyen de relever cette majorité de l'opinion publique, c'est-à-dire de donner lecture des documents que vous la ville de Roubaix réclame en vain.

Au lieu de cela, vous avez brutalement levé la séance, vous avez pris et gardé l'attitude d'un coupable.

Et une fois la séance levée, votre co-fidèle livré à un déballage de paroles — c'est-à-dire à un déballage de mensures — prouvant ainsi d'un seul coup son manque d'éducation et son manque de bonnes raisons pour condamner ce qu'il vous appellez des calomniateurs.

Calomnieurs, Monsieur, rayez ce mot de vos papiers! Le Journal de Roubaix n'a calomnié personne. Ce n'est pas lui qui a le premier lancé la nouvelle de votre arrestation; les journaux de Paris la publiant avaient eu votre lamentable aventure faisait le tour de la presse européenne, tandis que nous vous demandions — mais en vain — la publication des documents qui devaient vous réhabiliter.

Quant aux injures, dont M. Delebois est toujours prodigue, il n'a pas la prétention, je pense, qu'elles émeuvent M. Alfred Reboix. Il y a trop de distance de celui-ci et celui-là, pour que M. Delebois puisse être pris au sérieux.

Si ces injures sont une tactique, pour dévier le cours naturel de la discussion; votre tactique est mauvaise.

L'opinion publique réclame ou la démission de MM. Delebois et Filpo, ou la preuve qu'ils ont été calomniés.

Un franc, en disant l'avoir reçu d'une pâtisserie en échange d'un billet qu'elle avait trouvé.

La petite Carreau fut interrogée et répondit qu'elle avait trouvé le billet dans la rue de Valenciennes. Pressé par les questions des deux gendarmes, elle dit ensuite, qu'elle l'avait trouvé dans la rue Favre.

En présence de cette contradiction, les gendarmes firent subir un long et habile interrogatoire à Julie Carreau, qui avoua enfin avoir volé le billet dans une valise qui se trouvait dans l'omnibus qui fait le service de la Gare aux différents quartiers de Roubaix.

Les gendarmes conduisirent alors l'enfant à la Gare. Là, M. X... leur déclara que, vers sept heures du soir, il était descendu de l'omnibus, et y avait laissé une valise. Il la réclama vainement depuis au cocher, qui déclarait n'avoir rien trouvé dans la valise.

M. X... paraissait très désolé, car sa valise contenait pour 12,000 francs environ de bijoux et de billets de banque. Il y avait entre autres un bracelet en or et un bracelet en diamant, un bracelet en corail, un bracelet fantaisie, et 2,100 francs en or et en billets.

En présence de cette révélation, les gendarmes présentèrent à nouveau la petite de questions. « Je ne sais rien de la valise que le billet de banque, répondit-elle, invariablement, avec une certaine énergie.

Alors, les gendarmes conduisirent la petite dans un bureau, et la menacèrent de la prison et de la condamnation si elle ne leur disait où elle avait placé les bijoux et les billets. Elle pleura; mais elle ne dit rien.

Le procureur général fit alors un rapport au tribunal, et demanda que la petite soit envoyée dans un asile d'aliénés.

Le tribunal, après avoir entendu les débats, a condamné la petite à être envoyée dans un asile d'aliénés.

Le procureur général a demandé que la petite soit envoyée dans un asile d'aliénés.

Le tribunal, après avoir entendu les débats, a condamné la petite à être envoyée dans un asile d'aliénés.

Le procureur général a demandé que la petite soit envoyée dans un asile d'aliénés.

Le tribunal, après avoir entendu les débats, a condamné la petite à être envoyée dans un asile d'aliénés.

Le procureur général a demandé que la petite soit envoyée dans un asile d'aliénés.

Le tribunal, après avoir entendu les débats, a condamné la petite à être envoyée dans un asile d'aliénés.

Le procureur général a demandé que la petite soit envoyée dans un asile d'aliénés.

Le tribunal, après avoir entendu les débats, a condamné la petite à être envoyée dans un asile d'aliénés.

Le procureur général a demandé que la petite soit envoyée dans un asile d'aliénés.

Le tribunal, après avoir entendu les débats, a condamné la petite à être envoyée dans un asile d'aliénés.

Le procureur général a demandé que la petite soit envoyée dans un asile d'aliénés.

Le tribunal, après avoir entendu les débats, a condamné la petite à être envoyée dans un asile d'aliénés.

Le procureur général a demandé que la petite soit envoyée dans un asile d'aliénés.

Le tribunal, après avoir entendu les débats, a condamné la petite à être envoyée dans un asile d'aliénés.

ARRESTATIONS. — La police a mis en état d'arrestation les nommés Jules Biébeck et Auguste Lemaire, journaliers, inculpés de cambriolage. Ces individus menacés de la prison, ont été trouvés dans les endroits déserts de cette ville, d'aller les signaler à la police comme s'ils étaient livrés sur eux à des manœuvres rappelant celles d'un personnage de Paris devenu légendaire, si les citoyens menacés ne leur donnaient de l'argent. Voilà, certes, une bonne capture.

La police a arrêté le nommé A. Vermeire, pour vol qualifié. Cet individu est un de ceux qui ont pénétré dans le tissage de M. Donouy, à Moulins-Lille, dans les circonstances que l'on sait.

Un égaré a été arrêté le nommé Ch. Godefron, pour infraction à un arrêté d'expulsion, pour violation de loi et vagabondage.

DEPARTION. — On signale la disparition du nommé Louis Garez, journalier, demeurant rue de la Gare, 23. Cet individu n'a pas reparu depuis le 27 décembre.

NORD

DEKEREK. — Une pénétration faite à Rosendael dans un estaminet, a amené la découverte d'une grande quantité de tabacs de fraude (100 kilos).

Le propriétaire de l'établissement a été provisoirement laissé en liberté, mais une sévère enquête est commencée.

DOUAI. — Nous apprenons la mort de M. Louis Sien, procureur, maire de la commune de Pecqueur, décédé le 27 décembre, à l'âge de 60 ans.

FOURMIES. — On écrit de cette commune : « Le 10 de 1882 et le commencement de 1883 ont été marqués dans notre ville, par deux accidents tragiques.

« Un dimanche, à six heures du soir, le sieur Carvot Henri, facteur des postes, disparaissait dans l'île de Minneur, près de la Vieille Biache.

« Le lendemain, très rapidement, l'enquête fut faite, et le cadavre fut découvert dans un champ, à l'endroit où se trouve un troupeau de vaches.

« Le corps de M. Carvot fut retrouvé dans un champ, à l'endroit où se trouve un troupeau de vaches.

« Le corps de M. Carvot fut retrouvé dans un champ, à l'endroit où se trouve un troupeau de vaches.

« Le corps de M. Carvot fut retrouvé dans un champ, à l'endroit où se trouve un troupeau de vaches.

« Le corps de M. Carvot fut retrouvé dans un champ, à l'endroit où se trouve un troupeau de vaches.

« Le corps de M. Carvot fut retrouvé dans un champ, à l'endroit où se trouve un troupeau de vaches.

« Le corps de M. Carvot fut retrouvé dans un champ, à l'endroit où se trouve un troupeau de vaches.

« Le corps de M. Carvot fut retrouvé dans un champ, à l'endroit où se trouve un troupeau de vaches.

« Le corps de M. Carvot fut retrouvé dans un champ, à l'endroit où se trouve un troupeau de vaches.

« Le corps de M. Carvot fut retrouvé dans un champ, à l'endroit où se trouve un troupeau de vaches.

« Le corps de M. Carvot fut retrouvé dans un champ, à l'endroit où se trouve un troupeau de vaches.

« Le corps de M. Carvot fut retrouvé dans un champ, à l'endroit où se trouve un troupeau de vaches.

« Le corps de M. Carvot fut retrouvé dans un champ, à l'endroit où se trouve un troupeau de vaches.

Les amis et connaissances de la famille L... de Brun-Frouvot, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de décès de M. Adolphe Joseph L... décédé à Roubaix, le 27 décembre 1882, dans sa 75e année, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister au convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 28 décembre, à 9 heures, en l'église Sainte-Elizabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Jean (Petites sources des pauvres).

Les amis et connaissances de la famille L... de Brun-Frouvot, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de décès de M. Adolphe Joseph L... décédé à Roubaix, le 27 décembre 1882, dans sa 75e année, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister au convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 28 décembre, à 9 heures, en l'église Sainte-Elizabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Jean (Petites sources des pauvres).

Les amis et connaissances de la famille L... de Brun-Frouvot, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de décès de M. Adolphe Joseph L... décédé à Roubaix, le 27 décembre 1882, dans sa 75e année, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister au convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 28 décembre, à 9 heures, en l'église Sainte-Elizabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Jean (Petites sources des pauvres).

Les amis et connaissances de la famille L... de Brun-Frouvot, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de décès de M. Adolphe Joseph L... décédé à Roubaix, le 27 décembre 1882, dans sa 75e année, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister au convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 28 décembre, à 9 heures, en l'église Sainte-Elizabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Jean (Petites sources des pauvres).

Les amis et connaissances de la famille L... de Brun-Frouvot, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de décès de M. Adolphe Joseph L... décédé à Roubaix, le 27 décembre 1882, dans sa 75e année, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister au convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 28 décembre, à 9 heures, en l'église Sainte-Elizabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Jean (Petites sources des pauvres).

Les amis et connaissances de la famille L... de Brun-Frouvot, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de décès de M. Adolphe Joseph L... décédé à Roubaix, le 27 décembre 1882, dans sa 75e année, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister au convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 28 décembre, à 9 heures, en l'église Sainte-Elizabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Jean (Petites sources des pauvres).

Les amis et connaissances de la famille L... de Brun-Frouvot, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de décès de M. Adolphe Joseph L... décédé à Roubaix, le 27 décembre 1882, dans sa 75e année, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister au convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 28 décembre, à 9 heures, en l'église Sainte-Elizabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Jean (Petites sources des pauvres).

Les amis et connaissances de la famille L... de Brun-Frouvot, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de décès de M. Adolphe Joseph L... décédé à Roubaix, le 27 décembre 1882, dans sa 75e année, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister au convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 28 décembre, à 9 heures, en l'église Sainte-Elizabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Jean (Petites sources des pauvres).

Les amis et connaissances de la famille L... de Brun-Frouvot, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de décès de M. Adolphe Joseph L... décédé à Roubaix, le 27 décembre 1882, dans sa 75e année, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister au convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 28 décembre, à 9 heures, en l'église Sainte-Elizabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Jean (Petites sources des pauvres).

Les amis et connaissances de la famille L... de Brun-Frouvot, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de décès de M. Adolphe Joseph L... décédé à Roubaix, le 27 décembre 1882, dans sa 75e année, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister au convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 28 décembre, à 9 heures, en l'église Sainte-Elizabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Jean (Petites sources des pauvres).

Les amis et connaissances de la famille L... de Brun-Frouvot, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de décès de M. Adolphe Joseph L... décédé à Roubaix, le 27 décembre 1882, dans sa 75e année, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister au convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 28 décembre, à 9 heures, en l'église Sainte-Elizabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Jean (Petites sources des pauvres).

Les amis et connaissances de la famille L... de Brun-Frouvot, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de décès de M. Adolphe Joseph L... décédé à Roubaix, le 27 décembre 1882, dans sa 75e année, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister au convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 28 décembre, à 9 heures, en l'église Sainte-Elizabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Jean (Petites sources des pauvres).

Les amis et connaissances de la famille L... de Brun-Frouvot, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de décès de M. Adolphe Joseph L... décédé à Roubaix, le 27 décembre 1882, dans sa 75e année, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister au convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 28 décembre, à 9 heures, en l'église Sainte-Elizabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Jean (Petites sources des pauvres).

Les amis et connaissances de la famille L... de Brun-Frouvot, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de décès de M. Adolphe Joseph L... décédé à Roubaix, le 27 décembre 1882, dans sa 75e année, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister au convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 28 décembre, à 9 heures, en l'église Sainte-Elizabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Jean (Petites sources des pauvres).

Les amis et connaissances de la famille L... de Brun-Frouvot, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de décès de M. Adolphe Joseph L... décédé à Roubaix, le 27 décembre 1882, dans sa 75e année, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister au convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 28 décembre, à 9 heures, en l'église Sainte-Elizabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Jean (Petites sources des pauvres).

Les amis et connaissances de la famille L... de Brun-Frouvot, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de décès de M. Adolphe Joseph L... décédé à Roubaix, le 27 décembre 1882, dans sa 75e année, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister au convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 28 décembre, à 9 heures, en l'église Sainte-Elizabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Jean (Petites sources des pauvres).

Les amis et connaissances de la famille L... de Brun-Frouvot, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de décès de M. Adolphe Joseph L... décédé à Roubaix, le 27 décembre 1882, dans sa 75e année, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister au convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 28 décembre, à 9 heures, en l'église Sainte-Elizabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Jean (Petites sources des pauvres).

Les amis et connaissances de la famille L... de Brun-Frouvot, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de décès de M. Adolphe Joseph L... décédé à Roubaix, le 27 décembre 1882, dans sa 75e année, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister au convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 28 décembre, à 9 heures, en l'église Sainte-Elizabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Jean (Petites sources des pauvres).

Les amis et connaissances de la famille L... de Brun-Frouvot, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de décès de M. Adolphe Joseph L... décédé à Roubaix, le 27 décembre 1882, dans sa 75e année, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister au convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 28 décembre, à 9 heures, en l'église Sainte-Elizabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Jean (Petites sources des pauvres).

Les amis et connaissances de la famille L... de Brun-Frouvot, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de décès de M. Adolphe Joseph L... décédé à Roubaix, le 27 décembre 1882, dans sa 75e année, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister au convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 28 décembre, à 9 heures, en l'église Sainte-Elizabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Jean (Petites sources des pauvres).

Les amis et connaissances de la famille L... de Brun-Frouvot, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de décès de M. Adolphe Joseph L... décédé à Roubaix, le 27 décembre 1882, dans sa 75e année, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister au convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 28 décembre, à 9 heures, en l'église Sainte-Elizabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Jean (Petites sources des pauvres).

Les amis et connaissances de la famille L... de Brun-Frouvot, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de décès de M. Adolphe Joseph L... décédé à Roubaix, le 27 décembre 1882, dans sa 75e année, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister au convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 28 décembre, à 9 heures, en l'église Sainte-Elizabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Jean (Petites sources des pauvres).

Les amis et connaissances de la famille L... de Brun-Frouvot, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de décès de M. Adolphe Joseph L... décédé à Roubaix, le 27 décembre 1882, dans sa 75e année, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister au convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 28 décembre, à 9 heures, en l'église Sainte-Elizabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Jean (Petites sources des pauvres).

Le 26 décembre, la nuit étant venue, il sortit de chez lui avec son fusil chargé sous le bras. On le vit d'abord rôder autour de la maison de M. Roth, et s'il de commettre le crime à ce moment-là, c'est qu'il en fut empêché par un groupe de personnes qui causaient dans la rue. Il se rendit alors dans la cour de la maison où demeurait le garde Kehr, et tira un coup de fusil, capturant sans doute que Kehr sortait.

Celui-ci n'était pas chez lui; et sa femme seule, effrayée par le bruit, se montra à la fenêtre pour voir ce qui se passait. Ayant reconnu Beck, dont elle connaissait la haine contre son mari, elle se rendit aussitôt à une armoire où se trouvait Kehr pour le prévenir de ce qui se passait. Le malheureux, n'ayant pas l'habitude de reculer devant le danger, sortit en compagnie de l'ambassadeur, M. Schuller.

A peine eut-il fait quelques pas qu'une détonation retentit. L'ambassadeur recevait une balle qui, après lui avoir labouré le bras, lui trouva la poitrine. Un second coup de fusil atteignait le garde Kehr, qui expira aussitôt.

L'assassin put prendre la fuite, et au premier moment on crut qu'il avait passé la frontière.

Deux jours après, on le trouva dans des forêts qui couvrent la pente des Vosges, pendu à un arbre. Il s'était fait justice. Le garde Kehr laisse une femme et quatre enfants. L'ambassadeur Schuller n'est pas encore complètement hors de danger.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LA ROCHE-SUR-YON. — L'attentat de Roche-sur-Yon. — Nouvelles judiciaires.

Le refus persistant de M. Fallières, ministre de l'Intérieur, de répondre à l'honorable député de la Vendée, M. de Baudry-d'Asson, sur l'attentat de Roche-sur-Yon, ne cachait que trop le document inouï que le gouvernement voulait donner à cette affaire.

Comme le bruit en a été couru, à la suite de l'inspection ouverte par le parquet de la Roche-sur-Yon, c'est M. Paul de la Roche-Saint-André qui est renvoyé en police correctionnelle demain jeudi 4 janvier, sous la prévention d'avoir « imaginé et accompli lui-même l'attentat dont il s'est prétendu victime, et d'avoir, en dénonçant à la gendarmerie un délit imaginaire, outragé des agents de la force publique, dans l'exercice et à l'occasion de leurs fonctions ».

Ainsi, c'est bien entendu, si vous recevez de la dynamite dans vos fenêtres et si vous vous plaignez, c'est vous qui serez poursuivi.

L'issue de l'attentat de Roche-sur-Yon est plus qu'un délit de justice, c'est une monstruosité nouvelle à ajouter au bilan de celles que commet chaque jour la République — et qui ne sont comptées plus.

Chacun se souvient de l'agitateur Fournière, ce gréviste de Besançon, qui fut condamné à huit mois de prison seulement, pour avoir tiré un coup de revolver sur son patron, M. Bréchet.

Fournière a subi sa peine; mais comme il n'avait pas d'argent pour solder les frais de son procès, auxquels il avait été condamné, le journal le Préfète avait ouvert une souscription pour payer cette note.

Or, une souscription semblable étant contraire à la loi, le Préfète a été poursuivi en police correctionnelle, et hier, après avoir entendu la plaidoirie de M. Laguerre — qui avait défendu Fournière en Cour d'assises — le Tribunal a condamné le journal socialiste à 200 francs d'amende.

GEORGES LAMBE.

C'est lundi prochain, 8 janvier, que comparait devant le tribunal correctionnel de Lyon les cinquante-trois accusés arrêtés à la suite de l'explosion du Montceau-les-Mines et de l'explosion du café Bellecour.

Aucun des prévenus n'est d'ailleurs poursuivi pour avoir pris part matériellement aux désordres de Soigné et Loire ou à l'attentat de Lyon. Mais tous, et parmi eux M. Emile Gauthier et le prince Korkine, sont accusés d'avoir organisé l'agitation anarchiste, soit dans la presse soit dans des sociétés secrètes.

Voici, au surplus, le texte de la prévention. Les anarchistes sont inculpés : « D'avoir, depuis moins de trois ans, à Lyon ou sur toute autre partie du territoire français, et ailleurs ou fait acte d'association à une association internationale ayant pour but de provoquer à la suspension du travail, à l'abolition des droits de la propriété, de la famille, de la patrie, de la religion, et d'avoir ainsi commis un attentat contre la paix publique.

« D'avoir, dans les mêmes circonstances de temps et de lieu, accepté des fonctions de cette association et s'être immiscé à son développement, soit en recevant ou proposant à son profit des souscriptions, soit en procurant des adhésions collectives ou individuelles soit enfin en propagant ses doctrines, ses statuts et ses circulaires. »

Les débats dureront toute la semaine. M. Maillard, conseiller municipal de Paris, Emile Zola et Georges Laguerre présenteront la défense des principaux prévenus.

Plusieurs des accusés ont manifesté, au reste, l'intention de se défendre eux-mêmes, et parmi eux le prince Korkine, qui a répondu aux lettres par lesquelles M. Henri Rochefort lui prêtait de M. Laguerre : « Je ne prends pas d'argent et je me défendrai moi-même. La plupart de mes camarades de ce procès font de même. »

Et à quel bon, en effet, se défendre sur le terrain juridique, puisque les faits matériels, sur lesquels on s'échauffe au procès, sont nuls ? La preuve devient ainsi un procès de tendance, un procès de classe.

L'insurrection relative à l'explosion du café Bellecour n'est pas encore terminée. Il est douteux qu'elle aboutisse.

Le catalogue disparaît sous les couronnes. Une foule immense fait queue aux abords du Palais-Bourbon pour défilé devant le catalogue.

Les inondations dans l'Est

Macon, 4 Janvier. Trente deux maisons sont écroulées à Longepierre sur le Doubs.

La révision de la Constitution Roumaine

Bucharest, 4 Janvier. La Chambre, dans sa séance de nuit, a adopté par 101 voix contre 30 (deux abstentions) la proposition de la révision de la Constitution.

Un grave incident à Tripoli

Londres, 4 Janvier 1883. Le Daily-News dit que le comte italien, à Tripoli, insulté par un officier turc, l'a frappé. La population musulmane, surexcitée, s'est portée devant le palais Vail, demandant une réparation.

M. Vail a télégraphié à la Porte et le consul a télégraphié à l'ambassade italienne à Constantinople.

La Porte, alarmée, craint l'occupation de Tripoli par l'Italie.

Les envoyés Malgaches

Londres, 4 Janvier 1883. Le Daily-News dit que les envoyés Malgaches quitteront prochainement Liverpool; ils iront à Washington négocier un traité avec les Etats-Unis.

BULLETIN DU COMMERCE

DEPECHES COMMERCIALES

Dépêches de MM. Busch et Co, du Havre, représentés à Roubaix, par M. Bouteau-Grymonpez

Havre, 4 Janvier. Ventes 325 b. Marché inchangé.

Liverpool, 4 Janvier. Ventes 10,000 b. Marché inchangé.

New-York, 10 Jan. Recettes 25,000 b.

New-York, 10 Jan. Recettes low middling 71 1/2.

Savannah 60 1/2.

Télégrammes de MM. Reinhold et Vandenvelde, communiqués par Jules Caumont.

L'Har